



Numéro de l'acte	2015-62-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

QUESTION N°2015-62

CAMPING MUNICIPAL : Parrainage sur l'arrivée d'un nouveau résident long séjour.

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

Par délibération n° 2014-227 du 8 décembre 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'octroi d'une remise exceptionnelle de 50% sur la redevance 2015 à tout nouvel arrivant long séjour installant un Mobil-Home en 2015.

Afin de gratifier les fidèles clients long séjour qui changent leur équipement dans le but d'acquérir un mobil-home et qui en cédant leur caravane ou mobil-home font entrer un nouvel arrivant, il est proposé de leur accorder une remise exceptionnelle de 150 euros sur la redevance 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide:

1°) d'accorder une remise exceptionnelle de 150 € à tout résident long séjour qui cède un équipement caravane ou mobil-home destiné à rester sur le camping au moins 1 année à un nouvel arrivant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT